

## **Le projet pôle gare**

**La ville de Chambly, la communauté de communes Thelloise et l'OPAC de l'Oise engagent un projet de nouveau quartier autour de la gare.**

**Ce projet pour les Camblysiennes et les Camblysiens, qui se réalisera progressivement sur 10 à 15 ans, se fera avec les Camblysiennes et les Camblysiens.**

Conformément au Plan local d'urbanisme adopté en novembre 2020, la Ville de Chambly et ses partenaires travaillent sur une zone d'aménagement concerté au sud de la gare. Il s'agit d'un espace de 30 hectares environ, situé entre la Sente su pont des écluses et la zone d'activités des Portes de l'Oise.

Les grands objectifs du projet sur 15 ans de ce nouveau quartier sont les suivants :

- **Construire une nouvelle gendarmerie**
- **Offrir de nouveaux logements** accessibles aux jeunes Camblysiens et aux aînés de Chambly
- **Soutenir le développement de l'activité économique et créer de nouveaux emplois** avec de nouveaux commerces, bureaux et services ainsi que des équipements publics
- **Créer une trame verte** avec des aménagements propices aux promenades, aux loisirs et à la préservation de la biodiversité.

### **Écologie et mobilité**

Afin d'aménager un quartier ambitieux sur le plan écologique, **le nouveau quartier comptera 1/3 d'espaces publics et végétalisés.**

Un soin tout particulier sera apporté à l'intégration des mobilités douces (piétons, vélos) et à l'insertion du nouveau quartier dans le paysage. La connexion de ce nouveau quartier aux infrastructures de transports existantes (gare et grands axes routiers) pour faciliter la mobilité est également une priorité.

### **Le mot de Patrice Guin, Maire-adjoint à l'urbanisme et aux relations économiques :**

*« Ce projet a vocation à répondre à la forte demande de logements des Camblysiens qui souhaitent devenir propriétaire dans notre commune ou voir leurs enfants y trouver leur premier logement, à favoriser l'emploi et l'implantation de structures publiques dédiées à la population. Le quartier de la gare sera ainsi réaménagé, en y intégrant notre nouvelle gendarmerie au niveau des attentes du territoire et des besoins de nos gendarmes. Nous conserverons un espace réservé pour le lycée si les services de la Région et de l'État en donnent le feu vert. La concertation avec les Camblysiens et la qualité d'intégration de ce nouveau quartier seront les fils conducteurs tout au long de ce projet. »*

**Vous pouvez télécharger le document du projet intégrant les remarques issues de la concertation en colonne de droite de cette page.**



Conformément au PLU, les bâtiments et habitations situés à l'intérieur de périmètre de la future ZAC ne sont pas concernés par les aménagements

### La concertation

Les habitants, associations, commerçants, entreprises et travailleurs de la commune sont associés à l'élaboration du projet et sont invités à s'exprimer lors de la concertation. Pour cela, [vous pouvez vous inscrire dès à présent aux prochains évènements de concertation et/ou exprimer vos recommandations sur le projet en complétant le formulaire \(Cliquez ici\).](#)

Grâce à cette concertation, le projet initial a déjà été amélioré. Le nombre de logement sera limité sur 10-15 ans à 480 au lieu des 600 envisagés, soit 32 à 48 logements maximum par an en moyenne. Le projet comprend aussi de nouveaux axes de circulation qui vont diminuer les flux sur les voies mitoyennes du projet et 14 hectares d'espaces verts et aménagés dont une liaison douce vers Chamblyrama. Enfin, la Communauté de Communes Thelloise développera à cette occasion la continuité de la zone économique, source de nouveaux emplois.

### Mise à jour du 3 mars 2025 :

La société CDVIA va compléter son étude de circulation par la pose de compteurs automatiques (Type Radar) et de caméras.

Ces relevés se dérouleront avec distinction du sens et du type de véhicule (VL/PL) :

- Relevé des vitesses sur la rue Lavoisier : Du lundi 3 mars au mardi 11 mars 2025
- Comptages directionnels par caméras pour relever les mouvements aux périodes de pointe du mardi 4 mars 2025 sur 3 carrefours. Mise en place le lundi 3 mars et dépose le mercredi 5 mars

À télécharger  
Fichier

[Document de présentation du projet de ZAC gendarmerie et logements \(.pdf - 8.37 Mo\)](#)